

Pour être valable ce document doit être retourné à **Carene Lyon** en vue de sa régularisation

Courtier : **Carene Lyon**

Code intermédiaire : **4B1530**

Nom ou Raison sociale: N°de SIRET :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

CA déclaré :

Activites à garantir / Coher les activités à garantir

Activité exercée :

- 1) Diagnostic amiante avant vente
- 2) Diagnostic amiante avant travaux ou démolition
- 3) Contrôle visuel après travaux (*norme NF P4021*)
- 4) Diagnostic Technique Amiante (*DTA*)
- 5) Contrôle périodique amiante
- 6) Contrôle visuel après travaux de retrait de MPCA
- 7) Dossier amiante partie privative (*DAPP*)

A l'exclusion de toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante

- 8) Constat de risque d'exposition au Plomb (*CREP*)
- 9) Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb (*DRIP*)
- 10) Recherche de Plomb avant travaux
- 11) Repérage du plomb dans les canalisations d'eau potable
- 12) Diagnostic Termites, Etats Parasitaires
- 13) Diagnostic mэрule
- 14) Contrôle des installations de Gaz
- 15) Contrôle des Installations intérieures Electriques
- 16) Diagnostic d'assainissement non collectif
- 17) Assainissement collectif
- 18) Etat des Risques Naturels et Technologiques (*ERNT*)
- 19) Diagnostic Radon
- 20) Diagnostic monoxyde de carbone
- 21) Vérification des équipements et installations incendie
- 22) Loi Carrez
- 23) Prêts conventionnés, Prêt à taux zéro, Normes habitabilité
- 24) Etat des lieux locatifs
- 25) Détermination des millièmes de copropriété
- 26) Diagnostic technique SRU

- 27) Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public
- 28) Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- 29) Réalisation de bilans thermique par : thermographie infrarouge, infiltrométrie
- 30) Etude thermique réglementaire (RT 2005 /RT 2012)
- 31) Diagnostic acoustique
- 32) Diagnostic humidité
- 33) Diagnostic accessibilité
- 34) Diagnostic métrage habitable loi Boutin
- 35) Diagnostic eco prêt (méthode TH-C-E ex)
- 36) Sécurité piscine
- 37) Etude thermique réglementaire pour les bâtiments existant à l'exclusion de toutes préconisations de travaux
- 38) Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge selon spécification APSAD D19
- 39) Réalisation de tests d'infiltrométrie par thermographie infrarouge selon cahier des charges effinergie (hors bilans thermiques)
- 40) Diagnostic des installations d'ascenseur : vérification de l'accomplissement par le propriétaire d'ascenseurs de ses obligations définies aux articles L. 125-1 et L. 125-2-4 du Code de la construction et de l'habitation.
- 41) La vérification de la conformité du logement aux caractéristiques thermiques et la performance énergétique dans le cadre de la Loi dite Scellier du 30 décembre 2008
- 42) Diagnostic pollution des sols
- 43) Recherche de métaux lourds
- 44) Diagnostic légionellose
- 45) Expertise judiciaire dans le cadre immobilier
- 46) Conseil en économie et maîtrise de l'énergie à l'exclusion de toutes préconisations de travaux
- 47) Evaluation à valeur vénale sous réserve que l'assuré soit signataire de la charte de l'expertise immobilière (à l'exclusion des évaluations immobilières destinées à la vie sociale d'une entreprise fusion, acquisition, apport..)

Délivrez-vous l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique RT 2012 à l'achèvement des travaux?

Oui Non

(rayer la mention inutile)

Précédent assureur :

Résiliation compagnie : Oui Non

Motif résiliation :

Antécédents Sinistres sur les 36 derniers mois <i>[Merci de nous communiquer les litiges que vous avez déclarés lors des 36 derniers mois qu'ils aient été indemnisés ou non et qui auraient pu ou non engager la responsabilité de votre entreprise].</i>		
Circonstances et Nature du sinistre	Date du sinistre	Montent réglé et/ou évalué
Montant de la garantie RC professionnelle souhaitée :		
Avez-vous connaissance d'autres evenements ou circonstances pouvant donner lieu dans l'avenir à la mise en jeu votre responsabilité civile ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si oui, merci de nous en preciser la nature et les enjeux :	
Montant de la garantie RC professionnelle souhaitée : Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	<input type="checkbox"/> 500 000 € par sinistre et par année d'assurance	

Date d'effet souhaitée sous réserve de l'étude et de l'accord de l'assureur :

Date d'effet souhaitée annuelle annuelle (date du bilan comptable) : 01 / /

Autres déclarations :

Le proposant déclare :

- être certifié par un organisme accrédité dans le domaine de la construction et dispose d'une organisation et de moyens appropriés en vue d'établir le dossier de diagnostic technique immobilier et de réaliser les activités déclarées ci avant ;
- ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire ;
- que son entreprise ne comporte pas d'installations soumises à autorisation au sens des articles L512.1 à L512.7 du Code de l'environnement ;
- qu'il peut identifier ses fournisseurs et n'a pas renoncé à recours à leur encontre ;
- il dispose d'une documentation qualité de ses process ;
- exiger de ses sous-traitants une attestation d'assurance de Responsabilité Civile en cours de validité, et s'engage à conserver cette attestation dans ses archives.

En cours de contrat, Le proposant déclare à l'Assureur toute modification des éléments déclarés à la souscription.

Le proposant certifie : Exactes les mentions portées à la présente

Fait à, le

Le proposant

Pièces à fournir :

- L'extrait K bis de la société
- La statistique sinistre du précédent assureur